

## **Règlement du jeu « Calendrier de l'Avent - Zolux & Yummypets ».**

### **Article I : Organisation**

OCTOPEPPER SAS au capital de 16 044,00 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 515335818, ayant son siège social 22 rue Vital Carles, 33000 Bordeaux organise un jeu Calendrier de l'Avent - Zolux et Yummypets, du 01/12/2017 au 25/12/2017 sponsorisé par la marque Zolux.

### **Article II : Participation**

La participation à ce jeu sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique âgée d'au moins 13 ans domiciliée en France métropolitaine (à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille) disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide. Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. La participation est limitée à une seule par foyer (même nom, même adresse). La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Un justificatif d'identité ou de domicile pouvant lui être demandé à tout moment du jeu. Tout formulaire d'inscription au jeu incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

### **Article III : Modalités**

Pour participer, il est nécessaire de posséder un compte Facebook. Le jeu est accessible à partir de la page <https://www.facebook.com/yummypets>.

La personne devra renseigner ses informations : civilité, prénom, nom, animal possédé (Chien/Chat/Oiseau/Rongeur/Aqua/Reptile), email et code postal. Elle pourra accepter ou non de recevoir les offres commerciales du Zolux.

Elle devra ensuite gratter le ticket à gratter pour découvrir si elle a gagné ou perdu.

La participation est validée une fois le ticket gratté.

En s'inscrivant, le joueur sera éligible pour le grand tirage au sort qui aura lieu à la fin du jeu concours pour remporter le gros lot mis en jeu.

### **Article IV : Dotation**

27 dotations de la marque Zolux sont à gagner dont :

- 4 Ecuelles chat bar 13 cm - lilas d'une valeur unitaire de 4,38€ TTC (soit un total de 17,52€ TTC)
- 2 jouets chat balle plume vert d'une valeur unitaire de 3,40€ TTC (soit un total de 6,80€ TTC)
- 2 Croq anti boule de poil chat 60g d'une valeur unitaire de 2,42€ TTC (soit un total de 4,84€ TTC)
- 2 ciseaux pour chat d'une valeur unitaire de 11,60€ TTC (soit un total de 23,20€ TTC)
- 2 écuelle chat bar 13 cm - rouge d'une valeur unitaire de 4,38€ TTC (soit un total de 8,76€ TTC)
- 1 canapé lit chat arthur d'une valeur unitaire de 39,67€ TTC (soit un total de 39,67€ TTC)
- 1 arbre achat 4 en 1 gris d'une valeur unitaire de 45,96€ TTC (soit un total de 45,96€ TTC)
- 4 jouets corde caout ball 8cm ass d'une valeur unitaire de 9,78€ TTC (soit un total de 39,12€ TTC)
- 2 barres plates mix 200g d'une valeur unitaire de 4,38€ TTC (soit un total de 8,76€ TTC)
- 2 jouets corde twitter 25 cm d'une valeur unitaire de 6,86€ TTC (soit un total de 13,72€ TTC)
- 2 écuelle merenda bleue d'une valeur unitaire de 6,27€ TTC (soit un total de 12,54€ TTC)
- 2 gants toiletteage d'une valeur unitaire de 8,03€ TTC (soit un total de 16,06€ TTC)
- 1 cous ouate dehous T90 cottage d'une valeur unitaire de 52,91€ TTC (soit un total de 52,91€ TTC)

Total de 300€

10 dotations de la marque Yummypets sont à gagner, dont :

- 6 T-shirts Yummypets d'une valeur de 24€ TTC (soit un total de 144€ TTC)
- 4 cabas Yummypets d'une valeur de 24€ TTC (soit un total de 96€ TTC)

7 dotations de la marque Madame T-shirt / Monsieur T-shirt dont :

- 5 mug « P'tit Chat » ou « Gros Chat » d'une valeur de 19,90€ TTC (soit un total de 99,95€ TTC)
- 2 tote bag d'une valeur de 14,95€ TTC (soit un total de 29,9€ TTC)

1 lot pour le tirage au sort comprenant un Instax Mini 8 d'une valeur de 69,98€ TTC + un lot de 40 pellicules Instax d'une valeur de 34,39€ TTC.

**Total des dotations d'une valeur de 758,14€.**

### **Article V : Désignation des gagnants**

Les gagnants seront désignés aléatoirement durant la période de jeu. Au total ce sont 24 personnes qui seront désignées pour gagner une dotation différente chaque jour. À la fin du jeu Calendrier de l'Avent, un participant sera tiré au sort pour remporter le lot Instax Mini.

Le gagnant sera informé par la société OCTOPEPPER après son tirage au sort par un mail de confirmation.

Sans réponse de sa part dans un délai de 8 jours à partir de la confirmation de son gain, le gagnant sera disqualifié et son prix sera perdu tel que défini à l'article X.

Un nouveau gagnant sera alors tiré au sort par la société OCTOPEPPER. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur le formulaire de jeu pour l'envoi de leur lot. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale ou/et Internet). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations.

### **Article VI : Dépôt légal**

Tout participant sera réputé avoir accepté le règlement du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse email suivante : [leo@yumypets.com](mailto:leo@yumypets.com). Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du jeu. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

### **Article VII : Remboursement des frais de jeu**

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

### **Article VIII : Connexion et utilisation**

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

La société OCTOPEPPER décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des Formulaires de jeu à une adresse erronée ou incomplète.

### **Article IX : Litiges et responsabilités**

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement Général étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La société OCTOPEPPER tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats. La société OCTOPEPPER se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La société OCTOPEPPER pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Le présent jeu est hébergé par le site Internet Facebook. Chaque Participant devra respecter les conditions d'utilisations du site Internet Facebook. Le Participant reconnaît par ailleurs être informé des conditions générales d'utilisation et de la politique de confidentialité du site Internet Facebook qui peuvent être consultées directement sur le site Internet Facebook. Le siège social de Facebook est situé au : 1601 S. California Ave., Palo Alto, CA 94304. La société OCTOPEPPER n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'utilisation du site Facebook. De même, la participant décharge Facebook de toute responsabilité quant à l'organisation de ce jeu et déclare avoir pris connaissance que Facebook, n'en est ni le gestionnaire, ni le parrain. A ce titre, une décharge écrite pourra lui être demandée à tout moment du jeu. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à La société OCTOPEPPER et à Zolux.

**Article X : Remises de lots**

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la société OCTOPEPPER et Zolux à utiliser leurs nom, prénom, adresse email dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans. La société ORGANISATRICE ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots. Les lots non réclamés en instance postale, ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront perdus pour le participant et demeureront acquis à Zolux. Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

**Article XI: Convention de Preuve**

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de la société OCTOPEPPER ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

**Article XII: Attribution de compétence**

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

**Article XIII: Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société OCTOPEPPER.

**Article XIV : Droits de propriété littéraire et artistique**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

===

Le règlement de jeu est déposé à la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés 15, Passage du Marquis de la Londe- 78000 - Versailles.